

4 août 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TLD GROUP
(Eurolist)

Par courrier du 3 août 2006, reçu le jour même, la société par actions simplifiée TLD International Holding (1) (20, place Vendôme, 75001 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Acti Développement qu'elle contrôle (2), le 1^{er} août 2006, les seuils des 90% du capital et des droits de vote de la société TLD GROUP et détenir, à titre direct et indirect, 2 745 518 actions TLD GROUP représentant autant de droits de vote, soit 90,34% du capital et des droits de vote cette société (3), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
TLD International Holding	1 425 029	46,89	1 425 029	46,89
Acti-Développement	1 320 489	43,45	1 320 489	43,45
Total	2 745 518	90,34	2 745 518	90,34

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition sur le marché de 148 596 actions TLD GROUP dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de cette société initiée par TLD International Holding (4).

Le déclarant a précisé ce qui suit :

« Suite à l'acquisition d'un bloc de contrôle, TLD International Holding a déposé une offre publique d'achat simplifiée visant les actions TLD GROUP (l'"offre") ; l'offre est ouverte depuis le 1^{er} août 2006 (cf. note d'information ayant reçu le visa n°06-273 le 26 juillet 2006).

Dans l'hypothèse où à l'issue de l'offre, TLD International Holding viendrait à détenir, directement et indirectement, plus de 95% des droits de vote de TLD GROUP, l'initiateur déposera une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions TLD GROUP non encore détenues directement ou indirectement par elle, au prix de 26,80 € par action.

Si, à l'issue de l'offre, TLD International Holding venait à ne pas détenir 95% des droits de vote de TLD GROUP, TLD International Holding pourrait néanmoins demander la radiation des actions de TLD GROUP des négociations d'Eurolist d'Euronext Paris, qui ne pourra accepter cette demande que si les résultats de l'offre réduisent fortement la liquidité du titre, de telle sorte que la radiation de la cote soit de l'intérêt du marché, et sous réserve du droit d'opposition de l'AMF.

Comme à la suite des précédents franchissements de seuils déclarés le 3 juillet 2006, il n'est pas envisagé de modification dans la composition de l'équipe de direction de TLD GROUP. En revanche, la composition du conseil d'administration de TLD GROUP a été modifiée pour tenir compte de ce nouvel actionnariat.

A la date du présent document, TLD International Holding n'envisage pas de procéder à une éventuelle fusion avec TLD GROUP mais se réserve la possibilité d'effectuer toute opération d'optimisation de la structure de détention de TLD GROUP. En particulier, il pourrait être envisagé, dans un souci de simplification des structures de fusionner à terme Acti-Développement et TLD GROUP. »

- (1) La société par actions simplifiée TLD International Holding est contrôlée par les fonds AXA LBO Fund III A et AXA LBO Fund III B, ayant pour société de gestion Axa Investment Managers Private Equity Europe.
- (2) Filiale à 99,38% de TLD International Holding (cf. D&I 206C1343 du 4 juillet 2006).
- (3) Sur la base d'un capital composé de 3 039 155 actions représentant autant de droits de vote.
- (4) Cf. notamment D&I 206C1550 en date du 31 juillet 2006.